

Réf.: DRH/DPH

Luxembourg, le 21 septembre 2026

A I D E - M E M O I R E
des conditions d'admission détaillées aux postes de
technicien de scène (m/f)
régime du salarié, avec obligation de fonctionnarisation

L'administration communale se propose de recruter pour les besoins du Conservatoire de la Ville, **deux techniciens de scène (m/f)**, dans le régime du salarié, à plein temps, sous contrat de travail à durée indéterminée et à rémunérer par analogie au « groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique » de l'employé communal.

a) Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par l'article 2 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi modifiée du 24 février 1984 sur le régime des langues ;
- être détenteur d'un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP/CATP) ou d'un certificat/diplôme étranger reconnu équivalent par le ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans une des branches suivantes : **électricien, électronicien, électro-technologies ou informaticien.**

b) Missions et tâches :

Préparation et installation :

- Installer, configurer et utiliser le matériel d'éclairage (projecteurs, éclairages automatisés, consoles) ;
- Installer, configurer et utiliser le matériel de sonorisation (microphones, enceintes, retours, câblages) ;
- Préparer les dispositifs techniques ainsi que la scène en fonction des besoins des concerts, auditions et spectacles, sur base de plans techniques ou consignes artistiques ;
- Veiller au respect des règles de sécurité et des normes électriques et scéniques.

Exploitation technique :

- Programmer et utiliser les consoles d'éclairage et de son afin de créer les ambiances et effets souhaités ;
- Assurer la conduite son et lumière pendant les répétitions et les spectacles ;
- Adapter les réglages en temps réel en fonction de l'acoustique, de l'ambiance artistique ou d'éventuels incidents techniques.

Collaboration artistique et technique :

- Travailler en étroite collaboration avec les artistes, enseignants et équipes techniques afin de comprendre et de mettre en œuvre leurs besoins artistiques et techniques ;
- Adapter son intervention technique à des publics variés (élèves, amateurs, artistes professionnels) ;
- Apporter un soutien technique lors des répétitions et de événements.

Maintenance et gestion du matériel :

- Assurer l'entretien courant, le rangement et la maintenance du matériel technique.
- Veiller au bon état et à la disponibilité des équipements son et lumière.

Cette énumération des tâches n'est pas exhaustive et elle pourra être sujette à modification suivant les besoins du service. De plus amples renseignements concernant les tâches peuvent être demandés auprès de M. Richard SAGRILLO, responsable département culturel et technique, au numéro d'appel 4796-3906 ou par e-mail : rsagrillo@vdl.lu.

c) Profil :

Pour pouvoir assurer sa mission, le candidat doit :

- Sens artistique développé, avec la capacité de créer des ambiances et de traduire une intention artistique ;
- Rigueur et sens de l'organisation pour la préparation, l'installation et le bon déroulement des événements ;
- Capacité d'analyse et de résolution de problèmes, afin de gérer efficacement les imprévus techniques ;
- Patience et sang-froid, notamment lors des répétitions et représentations en conditions réelles ;
- Aptitude au travail en équipe et bonnes capacités de communication avec les artistes et le personnel du Conservatoire ;
- Flexibilité et disponibilité, notamment pour travailler en soirée et le week-end lors des concerts et spectacles ;
- Très bonnes connaissances en informatique.

d) Pièces à joindre :

- 1) lettre de motivation (veuillez l'adresser au collège des bourgmestre et échevins et indiquer la référence suivante : 641-tech-scene-Cons) ;
- 2) acte de naissance ou acte de mariage ;
- 3) curriculum vitae détaillé (périodes exactes des études et des professions antérieures) ;
- 4) copie de la carte d'identité ou du passeport ;
- 5) extraits récents du casier judiciaire (Bulletins N°3 et N°4, Cité judiciaire, Bâtiment BC, Plateau du St. Esprit, Luxembourg) ;
- 6) copie de la carte d'identification de la Sécurité sociale du Grand-Duché de Luxembourg (matricule social) ;
- 7) copies des diplômes et certificats d'études ;
- 8) **le cas échéant une preuve de réussite à l'examen d'admissibilité dans le groupe de traitement C1, sous-groupe technique** ;
- 9) certificat d'affiliation complet reprenant toutes les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale (demande en ligne du certificat d'affiliation via le site : www.ccss.lu/certificats) ;
- 10) photo passeport récente.

Les candidat(e)s voudront indiquer le **numéro de téléphone** par lequel ils/elles pourront être contacté(e)s.

Les demandes sont à envoyer **par voie électronique** en remplissant le formulaire de candidature sur jobs.vdl.lu pour le **vendredi, 16 octobre 2026 au plus tard**.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.

e) Modalités de recrutement :

Le recrutement sera réalisé sur base des dossiers de candidatures et d'entretiens.

Le candidat(e) retenu(e) sera engagé(e) sous le régime du salarié, à plein temps, moyennant contrat de louage de service à durée indéterminée, avec une période d'essai de 6 mois.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra se soumettre à un examen médical fait par le médecin du travail, par application des dispositions de l'article L-326-1 du Code du Travail. Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au (à la) candidat(e) en temps utile.

En vue de la fonctionnarisation, le/la candidat(e) retenu(e) s'engage à s'inscrire et à passer dans un délai maximal de 24 mois après son entrée en service l'examen d'admissibilité, prévus pour le secteur communal. Le calendrier prévisionnel des inscriptions et sessions d'examen de l'année 2026 est publié sur le site Internet <https://govjobs.public.lu/fr.html>. Les inscriptions se font exclusivement par voie électronique via le lien MyGuichet sur GovJobs.

Pour les candidat(e)s pouvant faire valoir une nomination définitive en qualité de fonctionnaire dans le secteur communal ou auprès de l'Etat, une mutation avec bonification d'ancienneté est possible.

f) Rémunération :

La carrière est calquée sur celle du groupe d'indemnité « C1 – sous-groupe technique », tel que prévu par le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Le groupe d'indemnité C1, sous-groupe technique comprend les grades 4 à 8. Au niveau général, les avancements aux grades 6 et 7 se font après respectivement 4 et 7 années de grade depuis le début de carrière. Le niveau supérieur comprend le grade 8 et l'avancement à ce grade intervient après 19 années de grade depuis le début de carrière.

Le candidat est considéré comme étant en période d'initiation pendant les deux premières années de service où il/elle touche une indemnité de 160 points indiciaires, soit 4.010,76 € brut pendant la première année et une indemnité de 168 points indiciaires correspondant à 4.211,29 € brut, à partir de la deuxième année, au nombre indice actuel de 992,24.

Le salarié qui est père ou mère d'un ou de plusieurs enfants pour lequel ou lesquels sont versées des allocations familiales de la part de la Caisse pour l'avenir des enfants, bénéficie d'une allocation de famille de 29 points indiciaires à savoir 726,95 € brut.

Le salarié bénéficie par assimilation au fonctionnaire communal d'une allocation de fin d'année et d'une allocation de repas.

L'indemnité est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions afférentes.

Le/la titulaire sera affilié(e) à la Caisse Nationale d'Assurance Pension, ainsi qu'à la Caisse Nationale de Santé, dont bénéficieront également le cas échéant certains membres de sa famille.
